

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 01/09/2020

Convocation du 24/08/2020

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 04/09/2020

L'an deux mil vingt, le premier septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET Marie-Claire VIRIEUX, Mireille FOURMOND, Christophe GAINON, Philippe VARIN, Frédéric BRUERE, Roger MEDICI, Sylvie EFFRAY, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Olivier CHARRIER

Absents : Isabelle JOREAU, excusée

Bon pour pouvoir : de Magalie MARTIN à Mireille FOURMOND

DCM 2020-39

Référent sécurité routière

La Coordination Sécurité Routière demande au conseil municipal de désigner un élu référent sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres Monsieur Dominique GIRARD

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 04/09/2020
Et de la publication le 04/09/2020

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 04/09//2020
Le Maire,
Armelle PONCET



Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 01/09/2020

Convocation du 24/08/2020

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 04/09/2020

L'an deux mil vingt, le premier septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET Marie-Claire VIRIEUX, Mireille FOURMOND, Christophe Gaignon, Philippe VARIN, Frédéric BRUERE, Roger MEDICI, Sylvie EFFRAY, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Olivier CHARRIER

Absents : Isabelle JOREAU, excusée

Bon pour pouvoir : de Magalie MARTIN à Mireille FOURMOND

DCM 2020-40

Bail emphytéotique

Madame le Maire informe le conseil municipal que le bail emphytéotique qui liait la commune et l'Office Public Départemental d'HLM de Maine et Loire (Maine & loire habitat) prend fin le 17 janvier 2021.

A cette date. Le propriétaire peut reprendre son bien du fait de l'emphytéote.

Elle propose au conseil municipal de reprendre en charge les logements 19A rue du Vau de Chevré, 19B rue du Vau de Chevré et 21 rue du Vau de Chevré appartenant à la commune de LA BREILLE-LES-PINS.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

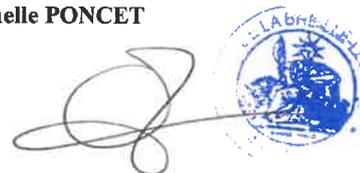
DECIDE à l'unanimité des membres de reprendre en charge les logements 19A rue du Vau de Chevré, 19B rue du Vau de Chevré et 21 rue du Vau de Chevré appartenant à la commune de LA BREILLE-LES-PINS.

DEMANDE à Maine & Loire Habitat de procéder à un état des lieux à la fin de l'emphytéote.

CHARGE Madame le Maire de signer et d'effectuer toutes les démarches au nom de la commune pour le dossier cité ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 04/09/2020
Le Maire,
Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 04/09/2020
Et de la publication le 04/09/2020



Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 01/09/2020

Convocation du 24/08/2020

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 04/09/2020

L'an deux mil vingt, le premier septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET Marie-Claire VIRIEUX, Mireille FOURMOND, Christophe GAINON, Philippe VARIN, Frédéric BRUERE, Roger MEDICI, Sylvie EFFRAY, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Olivier CHARRIER

Absents : Isabelle JOREAU, excusée

Bon pour pouvoir : de Magalie MARTIN à Mireille FOURMOND

DCM2020-41

Contrôle de légalité- commissions communales

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite, au contrôle de légalité, le conseil municipal doit procéder à une nouvelle élection des membres de la CAO (3 membres titulaires et 3 suppléants).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

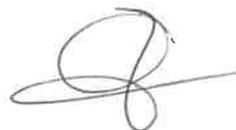
DESIGNE :

- **3 titulaires** : Roger MEDICI, Marie Claire VIRIEUX et Philippe VARIN

- **3 suppléants** : Dominique GIRARD, Anne MAYER et Olivier CHARRIER

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 04/09//2020
Le Maire,
Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 04/09/2020
Et de la publication le 04/09/2020




Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 01/09/2020

Convocation du 24/08/2020

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 04/09/2020

L'an deux mil vingt, le premier septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET Marie-Claire VIRIEUX, Mireille FOURMOND, Christophe GAINON, Philippe VARIN, Frédéric BRUERE, Roger MEDICI, Sylvie EFFRAY, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Olivier CHARRIER

Absents : Isabelle JOREAU, excusée

Bon pour pouvoir : de Magalie MARTIN à Mireille FOURMOND

DCM 2020-42

Ecole de la breille-les-pins - devis projet conte en classe

Madame le Maire présente le devis projet conte de l'école de La Breille-Les-Pins sachant que l'APE participera au financement et que la directrice sollicite une aide de la commune.

Ce projet comporte 7 séances par classe (classe entière ou ½ groupes) entre septembre 2020 et juin 2021 pour un montant de 1 197.00 € TTC soit 600 € TTC.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents de participer au projet « conte de l'école » de La Breille-Les-Pins à hauteur de 600 €.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 04/09/2020
Le Maire,
Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 04/09/2020
Et de la publication le 04/09/2020



Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 01/09/2020

Convocation du 24/08/2020

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 04/09/2020

L'an deux mil vingt, le premier septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET Marie-Claire VIRIEUX, Mireille FOURMOND, Christophe GAINON, Philippe VARIN, Frédéric BRUERE, Roger MEDICI, Sylvie EFFRAY, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Olivier CHARRIER

Absents : Isabelle JOREAU, excusée

Bon pour pouvoir : de Magalie MARTIN à Mireille FOURMOND

DCM 2020-43

Abonnement Bayard – Ecole

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de la directrice de l'école : l'APE prend en charge 50% de l'abonnement Bayard et sollicite la commune pour la prise en charge restante. Le montant de cet abonnement s'élève à 170.50 €, le coût partagé s'élève à 85.25 €. Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents de participer à l'abonnement Bayard de l'école de La Breille-Les-Pins à hauteur de 85.25 €.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 04/09//2020
Le Maire,
Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 04/09/2020
Et de la publication le 04/09/2020



Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 01/09/2020

Convocation du 24/08/2020

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 04/09/2020

L'an deux mil vingt, le premier septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET Marie-Claire VIRIEUX, Mireille FOURMOND, Christophe GAINON, Philippe VARIN, Frédéric BRUERE, Roger MEDICI, Sylvie EFFRAY, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Olivier CHARRIER

Absents : Isabelle JOREAU, excusée

Bon pour pouvoir : de Magalie MARTIN à Mireille FOURMOND

DCM 2020-44

Devis toilettes école

Madame le Maire présente le devis des toilettes :

- Pose faïence toilette garderie : 2 244.03 € TTC
- Toilettes Filles Garçons : 3 182.53 € TTC

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

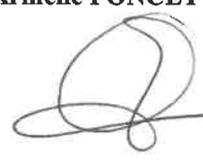
DECIDE à l'unanimité des membres présents d'effectuer les travaux comme suit :

- Toilettes Filles Garçons : 3 182.53 € TTC aux vacances scolaires d'octobre 2020
- Pose faïence toilette garderie : 2 244.03 € TTC aux vacances scolaires de février 2021

CHARGE Madame le Maire de signer et d'effectuer toutes les démarches au nom de la commune les travaux cités ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 04/09/2020
Le Maire,
Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 04/09/2020
Et de la publication le 04/09/2020




Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 01/09/2020

Convocation du 24/08/2020

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 04/09/2020

L'an deux mil vingt, le premier septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET Marie-Claire VIRIEUX, Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON, Philippe VARIN, Frédéric BRUERE, Roger MEDICI, Sylvie EFFRAY, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Olivier CHARRIER

Absents : Isabelle JOREAU, excusée

Bon pour pouvoir : de Magalie MARTIN à Mireille FOURMOND

DCM 2020-45

Achat de disques broyeurs d'occasion

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour l'achat de disques broyeurs d'occasion en très bon état vendu par Monsieur Pascal COUSIN domicilié à La Breille-Les-Pins (49390), « 5 rue des Loges » au prix de 2 000.00 €.

Caractéristiques des disques broyeurs d'occasion :

- Marque :AGRI Way
- Année : 2012
- Modèle : DV 16
- N° de série : 195/2012

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'acheter les disques broyeurs d'occasion référencés ci-dessus au prix de 2 000.00 €

CHARGE Madame le Maire de signer et d'effectuer toutes les démarches au nom de la commune l'achat cités ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 04/09//2020
Le Maire,
Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 04/09/2020
Et de la publication le 04/09/2020



Département de MAINE ET LOIRE
 Arrondissement de Saumur
 Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 01/09/2020

Convocation du 24/08/2020

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 11/09/2020

L'an deux mil vingt, le premier septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET Marie-Claire VIRIEUX, Mireille FOURMOND, Christophe GIGNON, Philippe VARIN, Frédéric BRUERE, Roger MEDICI, Sylvie EFFRAY, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Olivier CHARRIER

Absents : Isabelle JOREAU, excusée

Bon pour pouvoir : de Magalie MARTIN à Mireille FOURMOND

DCM 2020-46

ONF- destinations des coupes de bois-exercice 2021

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'Office National des forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (proposition)
FORET COMMUNALE de la Breille les Pins	13.U	5,78	Régénération Définitive	VENTE
	17.U	8,39	Régénération Définitive	VENTE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DEMANDE à l'unanimité des membres présents le report de la vente des parcelles citées ci-dessus. Les bois sur ces parcelles ne semblent pas être à terme.

CHARGE Madame le Maire et la commission des Landes communes de contacter l'ONF pour lesdites parcelles afin de définir le report de ces coupes.

Pour copie certifiée conforme,
 LA BREILLE LES PINS,
 Le 10/09/2020
Le Maire,
Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire
 Compte tenu de la transmission
 en Sous-préfecture de Saumur,
 Le 11/09/2020
 Et de la publication le 11/09/2020

